



## Les concours exceptionnels Ndiaye seront bien ouverts aux enseignants contractuels titulaires d'un diplôme Bac+3

Depuis des années, le SNUDI-FO et la FNEC FP-FO ne cessent de marteler leur exigence de recrutement des enseignants à Bac+3 pour élargir la réserve de candidats.

Cette revendication est la suite logique de leur opposition à la masterisation des concours, et donc au recrutement des enseignants à Bac+5, décidés en 2010 par le gouvernement Darcos-Sarkozy.

La FNEC FP-FO avait en effet été la seule organisation syndicale à voter contre les projets de décrets relatifs à la masterisation des concours au comité technique paritaire ministériel, au conseil supérieur de l'Éducation et au conseil supérieur de la Fonction publique d'État.

De la même manière, constatant le recours accru aux contractuels précaires et sous-payés, le SNUDI-FO et la FNEC FP-FO revendiquent sans relâche la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent.

Le SNUDI-FO a donc été attentif à l'annonce du ministre de mise en place d'un concours exceptionnel à l'attention des enseignants contractuels du 1<sup>er</sup> degré, **concours auquel pourront bien se présenter les enseignants contractuels titulaires d'un diplôme Bac+3, comme l'a confirmé le ministre à la FNEC FP-FO le 3 octobre.**

Cette annonce a bien des limites. Elle ne répond pas à l'exigence de titularisation immédiate de tous les contractuels qui le souhaitent ; les concours, dont on ne connaît pas encore le nombre de places, seront réservés au seul 1<sup>er</sup> degré.

Pour autant, ces concours permettront à un certain nombre d'enseignants contractuels d'intégrer le statut de la Fonction publique.

Leur mise en place enfonce un premier coin dans la masterisation et le passage des concours à Bac+5, responsables de l'assèchement du nombre de candidats aux concours enseignants.

Le SNUDI-FO exige maintenant du ministre un nombre suffisant de places à ces concours exceptionnels de manière à intégrer tous les contractuels qui le souhaitent au sein du statut de la Fonction publique.

Il maintient toutes ses revendications relatives au recrutement immédiat d'enseignants sous statut (recrutement de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires, réabondement de celles-ci, mise en place immédiate de concours exceptionnels à Bac+3 au-delà des enseignants contractuels, titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent).

Le SNUDI-FO appelle les enseignants contractuels à participer nombreux aux réunions syndicales que les syndicats départementaux organisent pour construire la résistance et préparer la grève pour défendre nos retraites, revendiquer des augmentations de salaires pour tous.

Il les invite se syndiquer massivement à Force Ouvrière !

Montreuil, le 4 octobre 2022